

## INCIALE

et 1900.

\$ 5,000,000.00  
\$ 4,500,000.00  
\$ 40,546,000.00

confiés à son département  
seurs, ces messieurs  
apport avec tels dépôts.  
es actionnaires lors de  
directeurs.

PORTE

seurs

U

Québec.

s de Québec, d'Ontario  
ince-Edouard.

## Bénéficient

nées dans un même  
d'achat mondial—  
ut cela se combine  
ue vous faites.

és sous la direction  
es, etc., dont toutes  
s la fabrication ex-  
animaux leur ont  
du bétail.

ion de nos produits,  
t fait avec une pré-  
tie vraiment extra-  
résultats si  
l'un océan à l'autre.

International aug-  
ns laquelle les agri-  
ans des milliers de  
de leur qualité, leur  
maximum de bons  
1.

## FOOD CO.

NADA

à votre  
maintenant

par tout le pays, pour  
e Canadien a décidé de  
estitiques de ferme pour  
ce sera même augmenté,  
e jeunes garçons.

l nombre de bons domes-  
Suède, du Danemark, de  
ongrie, de Roumanie, de  
t grâce à son excellente  
t toutes les demandes de

da à temps pour les pro-  
t besoin d'assistance de-  
tôt sera le mieux, car il  
niers seront les premiers

les renseignements con-  
te quel agent du G.P.R.  
CE EST ABSOLUMENT

## LE CANADIEN

Développement

Agriculture.

rtes.

ce Océanique.

le Colonisation.

t des Voyageurs.

l. Dom. Atlantic Ry.

vice des Voyageurs.

S. DENNIS,

Commissaire en Chef.

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

Abonnement payable d'avance

Canada—Excepté cité de  
Québec..... 1.00  
Cité de Québec et pays  
étrangers..... 1.50  
Pour les Sociétaires de  
la Coopérative Fédé-  
rée de Québec..... 75c.

Tarif des annonces 12c. la ligne  
Annonces classifiées 25 mots, 50  
sous par insertion, plus un sou  
par mot additionnel au-dessus  
de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annon-  
ces écrire au "Bulletin de la  
Ferme", Limitée, 111 Côte de  
la Montagne, (Édifice Morin),  
Québec, Case postale 129—  
Tél. 2-4207.

## LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION &amp; RÉDACTION

111 CÔTE DE LA MONTAGNE 111  
QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Volume XIII

QUÉBEC, LE 10 DECEMBRE 1925

Numéro 49

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

Les expositions d'agneaux  
et de moutons

## Les services que nous y rendons

La Coopérative Fédérée de Québec a pris une part très active, cette année, à plus de cinquante expositions d'agneaux et de moutons qui ont été conduites dans les comtés de Matane, Rimouski, Témiscouata, Beauce, Dorchester, Frontenac, Champlain et Chicoutimi. Elle a veillé à la qualité des sujets exposés et elle s'est occupée de la vente aux enchères ou en consignation.

Elle a offert des prix élevés, ceux du marché de Montréal, aux exposants qui ont voulu accepter son entremise; de cette façon elle a éliminé des commerçants qui, dans la passé, offraient des prix beaucoup moindres et empochaient des bénéfices qui revenaient de droit aux cultivateurs.

Partout où la Coopérative Fédérée a étendu son champ d'action, elle s'est attirée des éloges et des remerciements des cultivateurs intéressés à la vente de leurs moutons. Tous se sont bien trouvés de son action bienfaisante, qui les mettait à l'abri de spéculateurs et d'intermédiaires peu scrupuleux.

Tous ont témoigné leur satisfaction des prix offerts par la Coopérative Fédérée. Ils avaient raison, car, dans bien des cas, elle a promis un prix de vente en consignation à \$9. ou \$9.25, pour payer ensuite après l'expédition faite à Montréal, un prix net de \$9.75 et \$9.85. Auparavant, ces mêmes exposants devaient se contenter de \$7. ou \$7.50, offerts par des commerçants.

Les expositions d'agneaux et de moutons rendent aux cultivateurs l'inestimable service d'améliorer constamment leurs troupeaux. Chaque année, on introduit du sang nouveau dans le troupeau, grâce à l'engagement d'un bélier de race pure, par l'entremise du ministère provincial de l'agriculture. Les sujets deviennent plus vigoureux et sont plus nombreux aux expositions ce qui explique les prix élevés qu'ils commandent.

## LA PESANTEUR DES AGNEAUX

Dans un certain nombre d'expositions, bien des sujets n'atteignent pas le poids normal du marché, entre 80 et 100 livres; ou bien, ils n'étaient pas en nombre suffisant pour former un wagon de 100 agneaux. Les représentants de la Coopérative Fédérée étaient sur place pour organiser les ventes. Ils ont répondu à plusieurs demandes de renseignements.

La question qui leur fut posée la plus fréquemment, a été celle de la perte de poids durant le trajet, de la grange du cultivateur aux entrepôts de Montréal. "Souvent les agneaux perdent de 8 à 13 livres", leur ont-ils soumis. Ils ont répondu en expliquant les faits suivants:

D'abord, en chemin de fer, les agneaux énervés, fatigués, nourris au fourrage sec, mangent fort peu et perdent huit livres, au minimum, si le trajet est relativement long. 8 livres de perte.

Puis, le transport de la grange de l'expéditeur à la gare, sur une distance de deux à trois milles, fait perdre trois à quatre livres aux animaux. 3 livres de perte.

Enfin, il arrive que les balances de cultivateurs n'ont pas la justesse de celles de la Coopérative Fédérée qui sont inspectées tous les mois; on a constaté d'expérience une différence de deux livres. 2 livres de perte.

Voilà des explications concluantes et tous les intéressés admettent qu'elles sont fondées.

## UN TÉMOIGNAGE

A tous égards, la Coopérative Fédérée de Québec offre un aide très appréciable aux exposants des expositions d'agneaux et de moutons de la Province. Nous n'en voulons d'autre témoignage que la conclusion où en est venu un comité spécial, composé de trois représentants du gouvernement fédéral, de trois représentants du gouvernement provincial et de trois représentants de la Coopérative Fédérée chargé d'étudier cette question. La voici:

1. La Coopérative Fédérée rend un réel service à la classe agricole en s'occupant des ventes de moutons à l'enchère;
2. La Coopérative Fédérée donne des explications satisfaisantes aux cultivateurs qui ont vendu des moutons en consignation;
3. La Coopérative Fédérée se fait représenter à toutes les expositions de moutons, à moins d'empêchements sérieux;
4. Les moutons des huit expositions lui ont été consignés, sans vente à l'enchère.
5. Pour les ventes en consignation, la Coopérative Fédérée procède de cette manière: lorsque les enchères sont terminées, elle offre au comité des reproducteurs, chargé de représenter les vendeurs, de vendre les moutons en consignation, avec garantie du prix de la plus haute enchère comme minimum, net. Si le comité accepte, elle fait remise de ce qu'elle a reçu, moins la commission et les frais ordinaires de vente, tout comme si les moutons avaient été vendus en consignation pure et simple, mais elle ne pourra payer moins que le minimum garanti. Puis, elle retourne la différence, selon les prix qu'elle a pu obtenir du marché. Ce mode de vente fonctionne dans plusieurs expositions et donne pleine satisfaction à tous les intéressés.

## LE CRÉDIT AGRICOLE

## Un problème de première importance

De plus en plus les cultivateurs réclament l'établissement d'un bon système de crédit agricole. Ils sont d'accord sur le principe de la chose; ils le sont moins sur son application.

Les uns demandent un crédit à longue échéance avec remboursement par annuités, à un taux d'intérêt raisonnable. D'autres s'en tiennent au crédit que peuvent donner dans une large mesure les Caisses Populaires Desjardins. Enfin plusieurs favorisent un crédit agricole organisé par le gouvernement.

On a beaucoup parlé de ces trois systèmes au récent congrès de l'Union Catholique des Cultivateurs de la province de Québec. M. Oscar Gatineau a présenté un rapport sur la question dans lequel il désavoue pratiquement l'œuvre accomplie par les Caisses Populaires Desjardins dans les campagnes et se rapproche de l'idée de l'intervention du gouvernement dans l'institution d'un solide crédit agricole. Il a reçu de vives répliques et des mises au point qui ont relégué ses propositions à l'arrière plan et même à la désapprobation du congrès.

Nous partageons volontiers l'opinion des congressistes opposés à un crédit gouvernemental et favorable aux Caisses Populaires Desjardins. Nous sommes de l'avis de M. l'abbé P. O. Darche de Saint-Sébastien qui a soumis avec preuve à l'appui qu'une caisse populaire bien administrée peut répondre aux besoins de tous les cultivateurs.

Contre l'établissement d'un crédit agricole dirigé par le gouvernement, nous avons plusieurs expériences concluantes. En Alberta, il y a quelque dix ans, le gouvernement a tenté un projet de crédit pour répondre aux désirs des progressistes albertains; l'affaire a eu du retentissement au début pour se terminer après quelques opérations en un monumental fiasco.

Une autre expérience nous vient de la Haïti, où l'on a fait l'essai d'une caisse de prêts agricoles. Dès l'année 1861 le Gouvernement haïtien avait imaginé une forme d'avances qui consistait à "procurer aux exploitants agricoles des outils et machines aratoires perfectionnés". Le gouvernement s'était entendu avec une compagnie étrangère pour la fourniture, aux plus bas prix possibles, de ces machines et outils et consentait à servir d'intermédiaire entre la compagnie et les producteurs et à se porter garant du paiement. Aux prix des machines devait être ajoutée une commission de 5% et un intérêt de 6% par an avec un amortissement de 10 à 15% par an sur le capital. Les paiements devaient être faits au Gouvernement, qui se constituait garant des contrats, et parmi les garanties exigées figuraient en première ligne les machines fournies et les propriétés à l'exploitation desquelles elles étaient affectées.

Et l'on attend encore les résultats! Rien n'a réussi, et le crédit agricole gouvernemental à la Haïti reste encore à l'état de projet.

Alors les autorités de notre Province agissent avec sagesse en n'instituant aucun crédit agricole et en laissant toute latitude aux Caisses populaires Desjardins de se développer dans cette direction.

## RECTIFICATION

Sur la couverture du Bulletin de la Ferme du 3 décembre 1925, sous les titres "CONSERVES ALIMENTAIRES"—"Achetez les produits de Québec, etc." une erreur a été faite dans la transcription du manuscrit. Il faudrait lire ceci:

"La Coopérative Fédérée offre, sur le marché, des conserves de qualité supérieure, fabriquées dans la province de Québec, avec nos propres produits, et QUI REMPLACERONT AVEC AVANTAGE LES CONSERVES ETRANGERES."

10

10

10